CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 12 février 2022, à 14 h par vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre par mesure de prudence dû la Covid-19, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le guorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Éric Lessard

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Jean Cloutier

Monsieur Christian de Varennes

Monsieur Philippe Couture

La directrice générale Stéphanie Carriere est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h;

- 1. Résolution 2022-02-15 Adoption de l'ordre du jour;
- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
- 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2021;
- 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
- 5. Rapports de la Mairesse :
- 5.1. Lac-Tremblant-Nord
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides
- 5.3. Mont-Tremblant
- 5.4. Rapport des comités Agglo
- 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
- Règlements :
- 7.1 Avis de motion : Règlement numéro 2022-04 modifiant le règlement 2020-10 sur le stationnement
- 7.2 Dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-04 modifiant le règlement 2020-10 sur le stationnement
- 7.3 Adoption du Règlement 2022-01 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2022
- 7.4 Adoption du Règlement 2022-02 sur le traitement des membres du conseil municipal
- 7.5 Adoption du Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)
- 8. Administration :
- 8.1 Nomination d'un membre du conseil sur le conseil d'administration du Club de randonnée et de raquette de Lac-Tremblant-Nord
- 8.2 Approbation de l'offre de service pour FNX Innov pour plan de garage municipal et borne de recharge sur le territoire
- 8.3 Inscription et gestion du compte clicSÉCUR Entreprises
- 8.4 Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2022
- 8.5 Nomination d'un membre du conseil sur le Comité efficacité organisationnelle du comité Agglo
- 8.6 Dépôt du rapport de conformité de la CMQ
- 9. Rapport des comités :
- 9.1 Comité des finances et administration :
- 9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2022;
- 9.2 Comité consultatif en urbanisme : --
- 10. Acceptation de correspondance;
- 11. Affaires nouvelles;

- 12. Période d'intervention des membres du conseil;
- 13. Deuxième période de questions;
- 14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.
- 3. Résolution 2022-02-16 Séance ordinaire du 15 janvier 2022

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2022-02-17 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU:

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 29 408,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 5. Rapports de la Mairesse :
- 5.1 Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3 Ville de Mont-Tremblant; et
- 5.4 Rapport des comités Agglo.
- 6. Résolution 2022-02-18- Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU:

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 14 février 2022 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.Règlements:

7.1 Avis de motion : Règlement numéro 2022-04 modifiant le règlement 2020-10 sur le stationnement

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Christian de Varennes qu'il y aura adoption du projet de règlement intitulé Règlement numéro 2022-04 modifiant le règlement 2020-10 sur le stationnement, est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement numéro 2022-04 modifiant le règlement 2020-10 sur le stationnement, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2022-02-19 - Dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-04 modifiant le règlement 2020-10 sur le stationnement

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.3 Résolution 2022-02 -20 Adoption du Règlement 2022-01 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné la séance du 15 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé la séance du 15 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.4 Résolution 2022-02-21 – Adoption du Règlement 2022-02 sur le traitement des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné la séance du 15 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé la séance du 15 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU:

QUE le règlement soit adopté.

À L'UNANIMITÉ

7.5 Résolution 2022-02-22 – Adoption du Règlement 2022-03 code d'éthique et de déontologie des élus(es)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné la séance du 15 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé la séance du 15 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

8. Résolutions

8.1 Résolution 2022-02-23 — Nomination d'un membre du conseil sur le conseil d'administration du Club de randonnée et de raquette de Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT la création du Club de randonnée et de raquette de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de déléguer un membre du conseil pour siéger sur le conseil d'administration du Club de randonnée et de raquette de Lac-Tremblant-Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur Peter Richardson, conseiller municipal de la municipalité, au conseil d'administration du Club de randonnée et de raquette de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.2 Résolution 2022-02-24 Approbation d'une offre de service pour l'étude de l'avant projet pour la mise en place d'un garage et borne de recharge sur un terrain de la municipalité

CONSIDÉRANT la proposition de construire un garage municipal ainsi qu'une borne de recharge pour des véhicules électriques sur un terrain appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service de FNX Innov, ingénieurs, pour l'étude de l'avant projet pour la mise en place d'un garage et de deux (2) bornes de recharges électriques, daté du 7 février 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de service de FNX Innov pour l'étude de l'avant-projet pour la mise en place d'un garage et de deux (2) bornes de recharges électriques, daté le 7 février 2022, au montant de 7 500 \$ soit acceptée par la Municipalité, et que la directrice générale soit autorisée de signer l'offre au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2022-02-25 - Inscription et gestion du compte clicSÉCUR Entreprises

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir accès au compte ClicSÉCUR par la secrétaire trésorière

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame la conseillère Barbara Mc Donald

ET RÉSOLU:

QUE Madame Stéphanie Carriere soit autorisé à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec, à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises, à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin, à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant

aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration, et à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.4 Résolution 2022-02-26 - Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2022

CONSIDÉRANT que des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 2 juin 2022 conformément à l'article 1022 du Code Municipal du Québec, RLRQ c. C-27.1;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière de la Municipalité doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du Code Municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

Matricule	Lot rénové
1521 28 7254 0 000 0000	5 011 229
1621 26 5356 0 000 0000	5 011 300

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au Code Municipal du Québec RLRQ c C-27.1;

ET QUE la directrice générale soit mandatée à représenter la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 2 juin 2022, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rand antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du Code Municipal du Québec, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.5 Résolution 2022-02-27 - Nomination d'un membre du conseil sur le Comité efficacité organisationnelle de L'Agglomération

CONSIDÉRANT le comité efficacité organisationnelle de l'agglomération;

CONSIDÉRANT la volonté de participation d'un membre du conseil de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU:

DE NOMMER Madame la conseillère Barbara McDonald sur le Comité efficacité organisationnelle de L'Agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2022-02-28 - Dépôt du rapport d'audit de conformité

CONSIDÉRANT le rapport d'audit de la Commission Municipale du Québec reçu par la directrice générale;

CONSIDÉRANT l'obligation imposé par la Commission Municipale du Québec de déposer une copie conforme d'une résolution officialisant le dépôt du rapport;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la directrice générale dépose le rapport d'audit de conformité de la Commission Municipal du Québec, séance tenante, au conseil municipal de la municipalité.

DE transmettre à la Commission Municipale du Québec une copie certifiée conforme de la résolution du conseil officialisant le dépôt de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 9 .Rapport des comités
- 9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2022
- 9.2 Comité consultatif en urbanisme : -10. Acceptation de correspondance : 11. Affaires nouvelles : 12. Période d'intervention des membres du conseil : 13. Période de questions :
- 14. Résolution 2022-02-29 Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer Stephanie Carriere

Mairesse Secrétaire-trésorière